



ASSOCIATION DES SENIORS GOLFEURS DE CHALON

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS « INDEX » 2021

1/ ORGANISATEUR :

L'organisateur est le conseil d'administration de l'association, sous couvert de la commission sportive de l'AS Golf de Chalon sur Saône.

2/ ADMISSION AUX COMPÉTITIONS :

Elle est réservée aux membres de l'association, à jour de leur cotisation, titulaire d'une licence FFG et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf. Il sera admis des invités titulaires d'une licence FFG et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf.

3/ INSCRIPTIONS :

Les compétitions ayant lieu le mardi, la clôture des inscriptions se fera **le lundi à 11 heures, délai de rigueur.**

4/ DROIT DE COMPÉTITION ET REPAS:

Pour la saison 2021, le droit d'inscription sera de 13 € (repas compris) pour les joueurs membres de l'ASGC, de 16 € pour les invités. Les membres de l'ASGC souhaitant manger sans jouer paieront 13 €.

Il sera demandé un droit de jeu de 5 € aux joueurs ne désirant pas participer au repas et qui l'auront précisé lors de leur inscription.

Toute inscription devra être payée.

Les joueurs sans abonnement de parcours devront s'acquitter d'un green-fee.

5/ REPÈRES ET MARQUES DE DÉPART :

- Départs Hommes (tous index confondus) : repères jaunes.

- Départs Dames (tous index confondus) : repères rouges.

Joueurs ayant 80 ans et plus :

- Départs hommes : repères rouges

- Départs dame : repères violets

Attention : Pour ces joueurs le slope du parcours sera réduit

6/ ORDRE DES DÉPARTS :

Il se fera dans l'ordre des index, pour des parties de 3 joueurs, sauf exceptions. Un départ en shot gun sera possible en fonction des conditions au jour de la compétition.

7/ PRÉCISIONS DIVERSES :

- Les balles devront porter une marque personnelle permettant de les identifier à coup sur.

- Les joueurs d'index >15 auront la possibilité de faire un parcours limité à 9 trous. Ils partiront en fin de rencontre. Ces golfeurs n'entreront pas dans le classement de la compétition.

8/ DOTATION :

Elle se fera par remise de bons d'achat au pro shop à échanger dans l'année, d'un montant de 15 € pour les :

- Premier brut Dame, Premier brut Homme, Quatre premiers en net toutes séries confondues.

Et un bon supplémentaire de 15 € prit par dizaine entière de participant, pour les compétitions à partir du 29 juin 2021.

Il n'y aura pas de dotation pour les joueurs extérieurs à l'ASGC.

En cas d'absence à la remise des prix, le prix sera remis plus tard au bénéficiaire. Pour le bon « dizaine entière » la présence est indispensable lors de remise des prix, en cas d'absence, le bon sera remis au suivant dans le classement (11ème, 12ème, etc..)

9/ INTENDANCE

2 préposés à la vaisselle seront tirés au sort (cf. décision assemblée générale d'octobre 2012), sauf en cas de restauration par plateau repas.